



## Contrat désinsectiseurs de punaises de lit

-----  
Par Noellaurier

Bonjour,

Je suis dans une situation délicate. Suite à une invasion de punaises de lit, nous avons fait appels à des professionnels. Ces professionnels nous ont assurés que leurs produits chimiques (péréthrinéoïde de synthèse, j'ai appris plus tard) étaient sans danger pour nous et mes deux chats. La seule consigne supplémentaire, que nous avons évidemment respecté, était de faire rentrer les chats 6h après la désinsectisation.

Hors, j'ai appris trois jours plus tard que cette substance pouvait être mortelle pour les chats et mes chats sont malades. J'essaie de joindre le centre anti-poison afin de connaître la marche à suivre, s'il s'agit réellement ici d'un empoisonnement ou d'un hasard.

J'ai joint la compagnie au téléphone et leur ai expliqué la situation. Je dois les tenir au courant.

Dans le doute, j'ai été dans mes mails afin de voir ce qui était écrit dans mon contrat, signé avec l'agence. J'ai alors réalisé que je n'avais rien reçu. J'ai pourtant bien signé un contrat, mais s'ils me le renvoient maintenant, comment savoir si celui-ci n'a pas été modifié par leurs soins? Ils savent que la compagnie a potentiellement menti sur leurs produits au détriment de la santé de mes animaux...

Il y a aussi possibilité de faire un traitement uniquement par le froid, mais je n'aurais pas les moyens de payer avec cette entreprise. Est-il possible de changer d'agence après avoir signé un contrat, sachant que je n'ai jamais reçu celui-ci et que la santé de mes animaux est peut-être en jeu?

Je suis prêts à répondre à toute question.

En vous remerciant de votre aide.

Cordialement,  
Noël Petit